

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 4 octobre 2010, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 27 septembre 2010 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. José MEYER, Sébastien PETER, Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL, Christophe GOETSCHY et Mmes Pierrette ARDENTI, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

ABSENTS EXCUSES :

M. Roger OBERMEYER qui a donné procuration à Mme Véronique HERTER
Mme Françoise BARRAUT

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2010**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Modification du blason de la Commune
 - 2.2 Abattement général à la base de la taxe d'habitation
3. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Durée de travail du poste d'ATSEM 2^{ème} classe à temps non-complet 17 h 30 (Mme HELGEN)
4. **URBANISME**
 - 4.1 Servitude de passage Commune de Buschwiller / SCI ALINE
5. **ENVIRONNEMENT**
 - 5.1 Achat d'un véhicule
6. **SECURITE - BÂTIMENTS**
 - 6.1 Signature d'une convention fourrière automobile municipale avec la Société Alsace Dépannage (SARL MACHAJO)
 - 6.2 Achat d'un hangar
7. **AFFAIRES SCOLAIRES**
 - 7.1 Motion de soutien au RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)
8. **SALLE POLYVALENTE**
 - 8.1 Gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la compagnie Dé 'ridées
9. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
10. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2010

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2010 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 MODIFICATION DU BLASON

Mme le Maire indique aux conseillers que des remarques parviennent régulièrement en mairie au sujet de l'oiseau se trouvant sur le blason de la commune. Selon la description du blason, cet oiseau devrait être une colombe. Or l'oiseau actuel ressemble davantage à un rapace. De ce fait des recherches ont été effectuées aux archives. Différents blasons ont été trouvés et ressemblent à la colombe dessinée par M. LENTZ à l'occasion d'un jumelage.

Mme le Maire invite les conseillers à comparer le blason dessiné par M. LENTZ et celui se trouvant sur le papier à en-tête de la mairie.

Mme le Maire indique que le blason actuel a été déposé et validé par la commission héraldique de l'armorial des communes du Haut-Rhin. Elle précise que suite à un échange de courrier avec M. KIESELE des archives départementales, la municipalité a la possibilité de faire redessiner l'oiseau tout en conservant les contours de l'armoirie. Les couleurs actuelles du blason sont tout à fait conformes à l'armorial. Enfin, Mme le Maire indique que le projet de nouveau blason devra être approuvé par le conseil municipal.

Elle demande ensuite aux conseillers de l'autoriser à faire dessiner une colombe par un dessinateur conseillé par les archives départementales.

Mmes V.HERTER et P. ARDENTI indiquent qu'elles sont favorables à cette modification, les griffes de l'oiseau ne correspondant pas à celles d'une colombe.

M. C.GOETSCHY souhaite connaître les frais liés à ce changement. Mme le Maire lui indique qu'il s'agira de rémunérer le dessinateur, puis de changer au fur et à mesure les plaques de rues. Elle rappelle que la commission environnement étudie le changement des plaques de rues actuelles en plaques bilingues et précise que les plaques bilingues peuvent être subventionnées. Elle indique qu'il conviendra également de modifier le blason sur le papier et les enveloppes mais que le stock disponible en mairie sera utilisé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à faire dessiner l'oiseau se trouvant sur le blason de la Commune.

2.2 ABATTEMENT GENERAL A LA BASE DE LA TAXE D'HABITATION

Mme le Maire informe les conseillers qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, le taux départemental de la taxe d'habitation et une part des frais de gestion prélevés par l'Etat seront transférés aux communes. Ceci afin de compenser la suppression de la taxe professionnelle. Cette nouvelle ressource se substituera à la compensation relais perçue en 2010 au titre de la suppression de la taxe professionnelle.

Le conseil général avait fixé, pour la taxe d'habitation, un abattement général à la base à son niveau maximum de 15 %. La commune n'avait pas voté d'abattement.

Il est demandé aux conseillers soit de conserver son régime d'abattement « nul » ou d'instaurer, par délibération, un taux d'abattement général de la valeur locative moyenne des habitations de la commune de 5, 10 ou 15 % pour 2011.

Mme le Maire précise que selon le tableau de simulation de la Direction Générale des Finances Publiques, l'instauration d'un taux d'abattement général de la valeur locative moyenne des habitations de la commune de 15 %, représenterait une perte d'environ 39.000 € pour la commune et l'instauration d'un taux d'abattement général de la valeur locative moyenne des habitations de la commune de 5 %, représenterait une perte d'environ 12.900 €. Cette perte ne sera pas compensée par l'Etat.

La conservation d'un régime d'abattement nul ne représenterait pas de perte financière pour la Commune mais une hausse d'environ 25 € de la taxe d'habitation par logement.

M. R.BOUHELAL souhaite connaître la position de Mme le Maire à ce sujet. Mme le Maire lui répond qu'en raison de la réforme de la fiscalité directe locale en cours depuis 2010, les incertitudes sont complètes pour 2011. La taxe professionnelle était jusqu'à

présent d'environ 14.000 €, la compensation relais n'est prévue que pour l'année 2010, par conséquent, elle propose de ne pas voter l'abattement général à la base pour l'année 2011 et de revoir ce point lors du vote des taxes locales en 2011.

Après discussion et devant l'incertitude sur les sources de financement de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conserver un taux d'abattement général de la valeur locative moyenne des habitations de la commune de 0 %.

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 DUREE DE TRAVAIL DU POSTE D'ATSEM A TEMPS NON-COMPLET 17 H 30

Mme le Maire indique que suite à la délibération prise lors de la séance du 6 juillet dernier, il convient de délibérer une nouvelle fois sur ce point en précisant dans la délibération qu'il s'agit d'un poste à temps non-complet à 17 h 30 par semaine. Cette création de poste a fait l'objet d'une déclaration de création de poste au Centre de Gestion enregistrée sous le numéro 2044.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la durée de travail du poste d'ATSEM 2^{ème} classe à temps non complet à 17 h 30 par semaine.

4. URBANISME

4.1 SERVITUDE DE PASSAGE COMMUNE DE BUSCHWILLER / SCI ALINE

Mme le Maire indique à l'assemblée que suite à la construction du groupement d'habitation de la SCI ALINE rue de Wentzwiller, il convient de constituer une servitude de passage et d'accès aux ouvrages d'eau situés rue de Wentzwiller.

Cette servitude d'une largeur d'un mètre aura pour fonds dominant la parcelle cadastrée section 3, parcelle n° 103. Cette parcelle appartient à la Commune de BUSCHWILLER.

Le fonds servant (où se trouvera la servitude) est constitué du terrain cadastré en section 4, parcelle n°144 / 73 de la rue de Wentzwiller.

Cette servitude de passage et d'accès aux ouvrages d'eau situés rue de Wentzwiller sera signée avec la SCI ALINE de RIXHEIM, 128, rue de l'Île Napoléon, identifiée au SIREN sous le numéro 491.906.681 et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE.

Cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la servitude de passage ainsi que tous les documents et actes y afférents.

M. B. BOEGLIN indique qu'un courrier en ce sens avait déjà été adressé à la SCI ALINE. Mme le Maire lui précise que ce courrier n'a aucune valeur légale et qu'il convient de créer une servitude de passage afin que cette dernière soit inscrite au livre foncier. Ceci permettra également de garder un accès à la source en cas de vente des terrains concernés par la SCI ALINE.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la constitution d'une servitude de passage et d'accès aux ouvrages d'eau situés rue de Wentzwiller. Cette servitude d'une largeur d'un mètre aura pour fonds dominant la parcelle cadastrée section 3, parcelle n° 103. Cette parcelle appartient à la Commune de BUSCHWILLER. Le fonds servant (où se trouvera la servitude) est constitué du terrain cadastré en section 4, parcelle n°144 / 73 de la rue de Wentzwiller. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la servitude ainsi que tous les documents et actes y afférents.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 ACHAT D'UN VEHICULE

M. J. MEYER informe les membres du conseil municipal qu'un appel d'offre a été lancé pour l'achat d'un véhicule utilitaire sur le site de l'Association des Maires. Cinq garages ont répondu. Après étude des offres commerciales par la commission environnement deux propositions du garage Renault d'ILLZACH ont été retenues. M. J. MEYER propose au conseil municipal de faire son choix entre :

- un véhicule Kangoo express compact 1.6 8V 90, puissance fiscale 9 CV, avec attelage, cloison bois, au prix de : 10 710.08 € ou,
- un véhicule Dacia Logan VAN, modèle ambiance 1.6 MPI 90, puissance fiscale 9 CV, avec attelage, cloison complète, pack électrique, au prix de : 10 289.18 €

Il précise que pour les deux véhicules les frais de carte grise, taxe fiscale et de gestion sont inclus dans le prix.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'achat d'un Kangoo express compact et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

6. BÂTIMENTS - SECURITE

6.1 SIGNATURE D'UNE CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE AVEC LA SOCIETE ALSACE DEPANNAGE (SARL MACHAJO)

M. S.PETER indique aux conseillers qu'il est constaté de temps en temps des véhicules en stationnement abusif sur le domaine public communal. Faute de fourrière municipale, la commune est dans l'incapacité d'intervenir. Pour remédier à ce problème, il propose de signer une convention avec la SARL MACHAJO « ALSACE DEPANNAGE » de HESINGUE afin de déléguer à cette entreprise l'exécution des décisions de mise en fourrière prise par les Officiers de Police Judiciaire. L'organisation du service restant sous la responsabilité de Mme le Maire. Le présent contrat prendra effet au 1^{er} décembre 2010 jusqu'au 30 novembre 2011 et est reconductible pour un an de façon expresse.

Le coût d'enlèvement d'un véhicule est de 150 € TTC par véhicule. Dans le cas d'un véhicule incendié le coût d'enlèvement sera de 240 € TTC.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents et actes y afférents. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

Mme le Maire précise que sans ce type de convention le coût d'enlèvement du véhicule est très onéreux. Suite aux interrogations des conseillers, elle indique que le véhicule de type Mercedes qui était garé sur le parking de la salle polyvalente depuis de nombreux mois était en fait une voiture volée. Elle rappelle également que la procédure d'enlèvement d'un véhicule est très longue et qu'il convient de faire preuve de patience. En effet la commune doit suivre une procédure très règlementée et attendre l'autorisation de la Gendarmerie pour faire enlever un véhicule.

M.R.BOUHELAL demande si les véhicules en stationnement illicites sont également concernés par cette convention. Mme le Maire lui répond que oui. Mais qu'il conviendra qu'elle donne son autorisation pour procéder à ce type d'enlèvement.

M. B.BO EGLIN demande le coût de cette convention. Mme le Maire lui répond que la convention est gratuite. Le paiement par la commune se fera par enlèvement de véhicule.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature d'une convention fourrière automobile municipale avec la SARL MACHAJO « ALSACE DEPANNAGE » de HESINGUE et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents

6.2 ACHAT D'UN HANGAR

M. S. PETER indique au conseil municipal que suite à la visite du hangar appartenant à M. Michel PETER situé rue de l'Eglise le 28 septembre dernier il convient de discuter de l'achat éventuel de ce hangar. Il indique que M. Michel PETER propose un nouveau prix de vente de 130.000 € TTC.

Ce hangar est utilisable de suite en l'état. Il existe 270 m² de stockage. Seuls des travaux d'électricité seraient à effectuer cette année. Les travaux de réhabilitation pourraient être échelonnés sur les prochaines années.

M. S.PETER aimerait connaître l'avis des conseillers à ce sujet.

Mme M-J.BAUMANN et M. D.ALLEMANN indiquent que ce hangar est idéalement situé au centre du village. Mme P.ARDENTI indique que la précédente équipe municipale souhaitait déjà acquérir ce hangar. M. S.PETER précise que ce hangar dispose également de deux grandes portes donnant sur la rue. M. B.BO EGLIN trouve que le sol pavé est un avantage pour la commune.

M. B.BO EGLIN souhaite connaître le prix d'un hangar neuf. M. J.MEYER lui répond que cela coûterait environ 70.000 € pour environ 160 m² et qu'il s'agirait d'un hangar ouvert.

M. S. PETER demande au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à acquérir l'ensemble du hangar et du terrain d'environ 4.50 ares à 130.000 € TTC en passant outre l'avis des domaines. Cet ensemble est cadastré en section 3, parcelles n°165/97 et 166/97 de la rue de l'Eglise auprès de M. Michel PETER.

Mme le Maire précise que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à acquérir l'ensemble du hangar et du terrain d'environ 4.50 ares à 130.000 € TTC appartenant à M. Michel PETER. Ceci en passant outre l'avis des domaines. Cet ensemble est cadastré en section 3, parcelles n°165/97 et 166/97 de la rue de l'Eglise. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

7. AFFAIRES SCOLAIRES

7.1 MOTION DE SOUTIEN AU RASED

Mme V.HERTER informe les conseillers qu'au courant du mois de juin dernier nous avons reçu un courriel de l'Association des Rééducateurs de l'Education Nationale du Haut-Rhin (AREN 68) nous informant de la volonté gouvernementale de supprimer le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). Le RASED est né de l'idée que l'on devait conduire 80% d'une classe d'âge au baccalauréat. Pour ce faire, chaque élève, où qu'il soit sur le territoire, devait pouvoir bénéficier des aides spécialisées dont il avait besoin.

Les écoles pouvaient ainsi faire appel aux spécialistes du RASED quand elles ne savaient plus que faire contre avec l'échec scolaire. Le RASED constitue donc le propre recours de l'Ecole.

Les RASED travaillent sur l'origine de la difficulté scolaire et proposent des aides très spécifiques qui permettent aux élèves de dépasser leurs difficultés pour adopter une attitude d'élève, apprendre et progresser.

Supprimer les RASED, unique dispositif d'aides spécialisées du système éducatif français, aurait pour conséquence immédiate de voir s'élever encore le nombre d'élèves en grande difficulté scolaire et de détériorer le climat des écoles, les RASED ayant aussi une fonction de médiation au sein des établissements et avec les familles. Ce projet serait une catastrophe pour l'Ecole de la République et nous apparaît comme inconcevable. Aussi la municipalité a décidé de soutenir les RASED et je vous propose de voter une motion de soutien.

Ce soutien est d'autant plus nécessaire que certains élèves de l'Ecole de BUSCHWILLER sont suivis par le RASED de notre secteur.

La copie de la délibération sera envoyée à Mme le Recteur d'Académie de Strasbourg, Mme l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin et Monsieur Chatel, Ministre de L'Education Nationale.

M.B.BO EGLIN souhaite connaître l'incidence financière de ce soutien ? Mme le Maire lui répond qu'il s'agit d'une motion de soutien et qu'il n'y a pas d'incidence financière.

M.R.BOUHELAL estime qu'il est très important de soutenir les RASED.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, votent une motion de soutien au RASED. Supprimer les RASED, unique dispositif d'aides spécialisées du système éducatif français, aurait pour conséquence immédiate de voir s'élever encore le nombre d'élèves en grande difficulté scolaire et de détériorer le climat des écoles, les RASED ayant aussi une fonction de médiation au sein des établissements et avec les familles. Ce projet serait une catastrophe pour l'Ecole de la République et nous apparaît comme inconcevable.

8. SALLE POLYVALENTE

8.1 GRATUITE DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE LA COMPAGNIE DE 'RIDEES

Mme V.HERTER, informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association à BUSCHWILLER, il s'agit de la compagnie dé'ridées dont la présidente est Mme Huguette SCHMITT. L'association a pour objet le spectacle vivant et plus particulièrement la danse sous toutes ses formes.

Cette compagnie effectuera un spectacle au profit d'une association caritative (inconnue à ce jour) le 6 novembre prochain. A cette occasion la commission propose de lui accorder la gratuité de la location de la salle polyvalente.

M.R.BOUHELAL souhaite connaître le nom de l'association caritative à qui reviendra le bénéfice. Mmes V.HERTER et E.GOETSCHY lui indiquent que cette association est inconnue à ce jour mais qu'elles reprendront contact prochainement avec Mme Huguette SCHMITT à ce sujet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente à la compagnie dé'ridées pour sa représentation à titre caritatif du 6 novembre 2010.

9. RAPPORT DES COMMISSIONS

9.1 COMMISSION URBANISME – RAPPORTEUR : Mme C.WILLER

• Permis de construire accordés

Références : PC 068061 10 D 0011
 Demandeur : M. Bernard BOEGLIN
 Objet : Terrasse
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°185 – 186 et 187, 26 rue de Héringue

Références : PC 068061 10 D 0012
 Demandeur : M. Christophe SCHOENLE
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 256, d'une superficie de 588 m², rue des Fleurs

Références : PC 068061 10 D 0013
 Demandeur : Idealis
 Objet : Maison jumelée
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 80, d'une superficie de 632 m², rue des Fleurs

• Permis de construire refusé

Références : PC 068061 10 D 0015
 Demandeur : M. & Mme Franco MARTINUZZI
 Objet : Extension du bâtiment existant
 Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelles 295, d'une superficie de 336.95 m², 1G rue Bellevue
 Motif du refus : Dépassement de l'emprise au sol des constructions

• Déclaration préalable accordée

Références : DP 068061 10 D 0012
 Demandeur : M. René FREUND
 Objet : Pergola
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°217,

Références : DP 068061 10 D 0016
 Demandeur : M. Emmanuel CONTASSOT
 Objet : Clôture
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelle n°207

Références : DP 068061 10 D 0013
 Demandeur : M. Patrick MUNCH
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°252 – 259 – 261, d'une superficie de 580 m², 31 rue des Fleurs

Références : DP 068061 10 D 0014
 Demandeur : M. Didier JEHL
 Objet : Piscine
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°200

• Déclaration préalable refusée

Références : DP 068061 10 D 0002
 Demandeur : M. Guilherme CARVALHO
 Objet : Terrasse
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°391/144 & 392/145, d'une superficie de 504 m², 57 rue de Héringue
 Motif du refus : Rejet tacite, pièces complémentaires non-transmises dans les délais.

Références : DP 068061 10 D 0003
 Demandeur : M. Bernard BERNASCONI
 Objet : Clôture
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°364, d'une superficie de 780 m², 13 rue des Ecureuils
 Motif du refus : Rejet tacite, pièces complémentaires non-transmises dans les délais.

Références : DP 068061 10 D 0006
 Demandeur : M. André GOETSCHY
 Objet : Abri pour chevaux
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°364,
 Motif du refus : Rejet tacite, pièces complémentaires non-transmises dans les délais.

- **Déclaration préalable classée sans suite (mur de soutènement)**

Références : DP 068061 10 D 0015
 Demandeur : M. Sébastien BOETSCH
 Objet : Mur de soutènement
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°454/205

- **Droit de Prémption**

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : Mme Josépha GABRIEL
 Au profit de : M. Pascal FOHR
 Localisation du terrain : Cadastré section 17, parcelle n° 329/176 située 18 rue des Ecurieuls, d'une superficie de 680 m².
 Prix de cette vente amiable: 159.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. et Mme FERRARI
 Au profit de : Immobilière du Rhin
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelles n°228/112 et 226/112 située 11, rue des Prés Verts, d'une superficie de 440 m².
 Prix de cette vente amiable: 2.635,51 €

- **Certificat d'urbanisme**

Références : CU 068061 10 D 0007
 Demandeur : Maître Alain WALD
 Objet : CUa
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n°160/70, d'une superficie de 651 m², 82 rue des Vosges

M.R.BOUHELAL souhaite connaître la différence entre un permis de construire et une déclaration préalable. Mme le Maire lui indique qu'en cas d'une demande de permis de construire la surface créée est supérieure à 20 m². Dans le cas d'une déclaration préalable elle est inférieure à 20 m².

9.2 COMMISSION ENVIRONNEMENT

M.J.MEYER informe l'assemblée que la broyeuse a été vendue sur le site webenchères.com aujourd'hui même pour un montant de 2.800 €. Suite à une question de Mme V.HERTER il indique que le prix de départ était de 1.500 €. M. J.MEYER précise que l'acquéreur sera contacté dès demain afin de définir des modalités pratiques de l'enlèvement et du paiement de la machine.

9.3 COMMISSION SECURITE / BÂTIMENTS

M. S.PETER indique que la commission sécurité / bâtiments se réunira prochainement et que le rapport sera effectué lors d'une prochaine réunion.

9.4 COMMISSION SCOLAIRE – RAPPORTEUR : Mme VERONIQUE HERTER

- L'équipe enseignante est composée cette année de Mlle Sandra CANTAREL pour les maternelles, Mlle Laetitia JENN pour les GS, CP, CE1 le mardi, jeudi et vendredi, Mme Marie HOUILLON le lundi pour ces mêmes sections, et Mme Anaïs BARTHELEMY pour les CE2, CM1 et CM2. Les GS retournent chez Mlle CANTAREL les après-midis.
- 28 enfants fréquentent le périscolaire de HEGENHEIM.
- Les enfants depuis la GS jusqu'au CM2 se rendent à la piscine de VILLAGE-NEUF tous les vendredis après-midis. Du 10 septembre 2010 jusqu'au 18 février 2011. Le prix aller-retour avec Métrocars s'élève à 67 € TTC et le prix d'entrée à la piscine à 1,50 € par enfant.
- Quelques fournitures ont été achetées pour cette rentrée, des oreillers, des taies, des couvertures, une couette pour la maternelle ainsi que différents jeux. Des tables et des chaises pour les élémentaires ainsi que des baudriers.

- Le Saint-Nicolas passera à l'école le 6 décembre, la fête de Noël aura lieu le 14 décembre 2010 et la fête de fin d'année le 14 juin 2011.

9.5 COMMISSION SALLE POLYVALENTE

Mme V.HERTER indique que la commission salle polyvalente se réunira prochainement et que le rapport sera effectué lors d'une prochaine réunion.

9.6 C.C.A.S. – RAPPORTEUR : Mme EVE GOETSCHY

Mme E.GOETSCHY informe les conseillers que le C.C.A.S. prépare activement les fêtes de fin d'année à savoir : la fête intercommunale des seniors le 30 octobre, la fête des bébés le 4 décembre (dix bébés sont nés cette année), le passage du Saint-Nicolas à l'école le 6 décembre, la fête des seniors le 11 décembre. Mme E.GOETSCHY fait passer une liste de présence pour cette dernière manifestation.

Mme E.GOETSCHY rappelle également que la banque alimentaire aura lieu les 26 et 27 novembre prochain.

10. DIVERS

- Mme le Maire indique à l'assemblée que le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport de Bâle-Mulhouse est mis à la disposition du public, pendant deux mois, du 22 septembre au 22 novembre inclus à la Préfecture de Colmar, à la Mairie ou à l'aéroport de Bâle / Mulhouse au guichet accueil et information. Le public pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête. Les observations pourront également être adressées, par écrit à la Préfecture de Colmar, bureaux des enquêtes publiques et des installations classées, 7 rue Bruat, BP 10489, 682020 COLMAR CEDEX. Le projet de plan est consultable sur le site internet des services de l'Etat 68 : <http://www.haut-rhin.gouv.fr>.
- Mme le Maire informe les conseillers que le Pays de Saint-Louis dont BUSCHWILLER est membre travaille sur la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial. Afin de déterminer des actions s'inscrivant dans ces axes de réflexion, il est envisagé de créer des groupes de travail regroupant habitants, entreprises, élus, associations, etc... Pour cela une grande réunion publique sera organisée le 3 novembre prochain à ROSENAU. De nombreux habitants (non-élus) se sont déjà portés volontaires pour notre Commune. Toutefois il serait idéal qu'un membre du conseil municipal y participe également. M. R.BOUHELAL se porte volontaire. Mme le Maire précise qu'elle devra se rendre à une réunion de la CC3F ce jour-là.
- Les manifestations pour l'année 2011 ont été définies comme suit : vœux du Maire le 15 janvier à 19 h 15, exposition de peinture les 11,12 et 13 mars, petit déjeuner citoyen le 10 juillet, fête des seniors le 10 décembre et fête des bébés le 3 décembre.
- Mme le Maire indique qu'un devis d'étude pour l'accès à internet haut-débit a été signé avec France Télécom. Ces derniers préconisent le NRA-ZO. L'ADSL serait ramené à BUSCHWILLER par un sous-répartiteur de SAINT-LOUIS. Le Conseil Général du Haut-Rhin étudie la mise en place d'un schéma directeur et propose la fibre optique. Mme le Maire précise que ces travaux auront un coût prévisionnel de 250.000 €. M.B.BO EGLIN indique que HESINGUE dispose déjà de la fibre optique. Mme le Maire lui répond qu'EBM propose la fibre optique dans la zone industrielle et qu'elle reprendra contact avec ces derniers prochainement. Elle précise qu'elle continue de suivre le dossier ADSL de près afin de solutionner ce problème, mais que la commune devra probablement d'une manière ou d'une autre s'engager financièrement.
- M. J.MEYER informe les conseillers que le SIAEP effectue actuellement des travaux rue Belle-Vue. Des travaux de maillage pour la mise en place d'une canalisation dans la forêt entre BUSCHWILLER et WENTZWILLER seront également réalisés.
- Mme le Maire invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par l'Abbé HEINIMANN en remerciement de l'organisation de son jubilé de diamant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance à 21 h 05.

Signature des membres présents

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2010

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2010**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Modification du blason de la Commune
 - 2.2 Abattement général à la base de la taxe d'habitation
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Durée de travail du poste d'ATSEM 2^{ème} classe à temps non-complet 17 h 30 (Mme HELGEN)
- 4. URBANISME**
 - 4.1 Servitude de passage Commune de Buschwiller / SCI ALINE
- 5. ENVIRONNEMENT**
 - 5.1 Achat d'un véhicule
- 6. SECURITE - BÂTIMENTS**
 - 6.1 Signature d'une convention fourrière automobile municipale avec la Société Alsace Dépannage (SARL MACHAJO)
 - 6.2 Achat d'un hangar
- 7. AFFAIRES SCOLAIRES**
 - 7.1 Motion de soutien au RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)
- 8. SALLE POLYVALENTE**
 - 8.1 Gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la compagnie Dé 'ridées
- 9. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 10. DIVERS**

NOM-PRENOM	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE		
OBERMEYER ROGER		Mme Véronique HERTER
MEYER JOSE		
PETER SEBASTIEN		
HERTER VERONIQUE		
GOETSCHY EVE		
ALLEMANN DANIEL		
ARDENTI PIERRETTE		
BARRAUT FRANCOISE	Excusée	
BAUMANN MARIE-JEANNE		
BOEGLIN BERNARD		
BOUHELAL ROCHDI		
GOETSCHY CHRISTOPHE		
MUNCH CLAUDINE		